

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 09 SEPTEMBRE 2022**

Pour rendre hommage à Françoise qui nous a quitté pendant cette période estivale, je vous remercie de bien vouloir faire une minute de silence.

L'an deux mil vingt-et-deux, le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

**Date de convocation** : 13 août 2022

**Présents** : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER, Brigitte BLIN, Tiphaine LOCQUET et Martine AVELINE.

**ont donné pouvoir** : Mme Nadine HERVAULT à M. Sébastien JOUSSET , M. Élie BANKHALTER à M. Michel LAHAYE

**Absent excusé** : Néant

**Absent non excusé** : Néant

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Tiphaine LOCQUET

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

**52-2022 MODERNISATION DU GROUPE SCOLAIRE : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Bourth avec le groupe de travail constitué de Mesdames Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Tiphaine LOCQUET et Monsieur Ludovic LETESSIER, assistée par Messieurs Éric De SAINT ALBIN et Jérôme BERTHELOT de la SILOGE, assistants à maîtrise d'ouvrage, ont défini l'expression de nos besoins pour la modernisation de notre groupe scolaire et ils l'ont synthétisé.

Le 26 juillet dernier, nous avons reçu un courrier de M. Sébastien LECORNU, Président du Département de l'Eure nous informant que la jeunesse était l'une des priorités et qu'elle était placée au cœur des nouvelles politiques de soutien aux communes – subvention à 30% des travaux. Ce nouveau dispositif « Mon école, mon Avenir » a été adopté lors de la session plénière du 24 juin. Elle cible les projets de construction, de réhabilitation ou d'extension d'école, de restauration scolaire et de garderie périscolaire et prend la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) qui doit être réceptionné au 14.10.2022 à 12h.

Notre projet de modernisation correspondant aux critères, nous avons transmis ce courrier à la SILOGE qui nous a établi un planning et une proposition de dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre à partir de la priorisation des besoins et d'une enveloppe de

500 000€ H.T. de travaux (visioconférence le 10/08/2022 : SILOGE-MM. Sébastien JOUSSET et Michel LAHAYE).

Ainsi, la commune de Bourth, assistée par SILOGE, mandataire a décidé d'engager la consultation de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation du groupe scolaire comprenant l'agrandissement et la restructuration du réfectoire, la reprise du préau, l'intervention dans les classes existantes et une mise aux normes réglementaires uniquement en zone travaux pour un montant estimé de 566 755.28€ H.T. (680 106.34€ TTC).

La part communale est de 20% soit un maximum de 180 000€ TTC.

Une consultation en procédure adaptée, conformément à la délibération N°52-2018 des marchés publics – guide des procédures internes, pour la maîtrise d'œuvre a été lancée le 22 août 2022 pour une remise des offres le 06 septembre 2022 avant 12 heures.

Lors de la réunion en date du 08 septembre 2022, les membres du groupe de travail ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par la SILOGE qui établissait le classement des maîtres d'œuvre/des cabinets d'architecte comme suit :

- 1/ Atelier AURA
- 2/ KENO Architectes

Selon l'offre retenue, le taux est de 8,5%, soit un montant de 46 325€ du montant estimé.

Le tiers des membres présents demande le vote à bulletin secret. Le quorum étant atteint, il est procédé au vote pour l'attribution de ce marché et sa réalisation.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de modernisation du groupe scolaire au cabinet d'architecte Atelier AURA au taux de 8,5% pour un montant estimé de 46 325€ HT ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif.

### **53-2022 MODERNISATION DU GROUPE SCOLAIRE : ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE – MISSIONS COMPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que SILOGE a été retenue pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la base suivante :

- La collecte et l'expression des besoins,
- Une étude d'opportunité, de faisabilité et d'impact,
- La définition du processus de réalisation et du programme
- Et le cahier des charges de consultation de la maîtrise d'œuvre.

En novembre 2021, un complément de mission a été envisagé et lors de la remise de leur offre, SILOGE proposait à la collectivité de poursuivre au besoin sa mission et ainsi nous accompagner dans :

- La sélection de la Maîtrise d'œuvre : Analyse des offres, Assistance à l'attribution et à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études),
- La consultation et la sélection des autres partenaires (CSPS, bureau de contrôle, OPC...),

- L'assistance à la souscription d'une police d'assurance dommage-ouvrage et tous risques chantiers,
- Le montage administratif, technique et financier en liaison avec la MOE et les différents partenaires (contribution à la mise en point des projets, contrôle des orientations de développement durable et d'innovation, évaluation de la faisabilité technique, financière et administrative du projet),
- Le contrôle du processus et des demandes d'autorisation de construire,
- Le contrôle des pièces marchés et des dossiers de consultation,
- Le pilotage et la relecture de l'analyse des offres, l'assistance aux choix des entreprises de travaux,
- Le suivi du bon déroulement en phase chantier (appui au cadrage et à la coordination des différents intervenants, vérification de la cohérence entre les pièces Marché, les prestations réalisées et la stratégie qualitative, contrôle des aspects techniques et budgétaires, ainsi que les délais d'avancement des projets et proposition des ajustements nécessaires, Conseil au Maître d'Ouvrage pour les interventions auprès des prestataires et partenaires)

Cette proposition de variante était proposée contre rémunération à hauteur de

- 6% du montant hors taxe des travaux engagés pour l'opération (pour des travaux inférieurs à 500 000 €HT)
- 4% du montant hors taxe des travaux engagés pour l'opération (pour des travaux supérieurs à 500 000 €HT)

Lors de la dernière réunion, et suite à l'expression des besoins, il a été indiqué que le montant travaux, bien que restant à préciser en fonction des prestations à retenir de façon définitive, s'orientait vers un coût largement supérieur à 500 000€HT. SILOGE serait donc rémunérée en conséquence, pour ces prestations complémentaires, sur la base de 4% du montant global des travaux engagés.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DÉCIDE de poursuivre avec SILOGE en ajoutant à la mission de base les missions complémentaires décrites ci-dessus, dans les conditions suivantes
  - 6% du montant hors taxe des travaux engagés pour l'opération (pour des travaux inférieurs à 500 000 €HT)
  - 4% du montant hors taxe des travaux engagés pour l'opération (pour des travaux supérieurs à 500 000 €HT)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif.

## INFORMATIONS

- Création du Bulletin Municipal, information aux conseillers faisant partie de la commission communication. Une réunion aura lieu prochainement pour y travailler et finaliser le BM pour le début de l'année 2023. Elie supervise son élaboration.
- Pharmacie : Sébastien Jousset a rencontré le propriétaire et l'actionnaire de la pharmacie pour leur présenter un profil intéressant et intéressé pour reprendre l'activité de la pharmacie.
- Brasserie : Concernant l'auberge du cheval blanc. Ludovic Simmen, gérant de la pizzeria Del Pierrot est en procédure pour reprendre l'établissement.
- Publicité, panneau numérique (commerçants & associations) : Monsieur le Maire souhaite permettre aux associations et aux commerçants de publier des informations et mettre en avant leurs activités.
- Eclairage (arrêt complet) : Demande aux conseillers leur avis sur les horaires de l'éclairage public. Nous préservons l'éclairage dans le centre de Bourth et éteignons entre 23h et 6h le reste de la commune.

**Michel LAHAYE** : Demande que les devis pour les projets 2023 soient communiqués pour la mi-octobre.

**Alain ROCHEFORT** : Les travaux du carrefour des 4 cantons sont terminés et les feux fonctionnent correctement.

Il ne reste plus que 2 agents municipaux. L'un est en arrêt maladie jusqu'au mois d'octobre.

**Guillaume LAURAIN** : Demande des informations sur l'utilisation du site passerelle mis en place pour les réservations de cantine.

A-t-on remédié au problème de la borne électrique ? elle disjoncte. Une relance est en cours.

**Géraldine DUMOUTIER** : rappelle l'invitation du 17 septembre faite par les pompiers et invite les conseillers à y répondre.

Rappelle le salon du 8 et 9 octobre et demande la participation du plus grand nombre.

**Brigitte BLIN** : Les fossés ont été nettoyés de façon aléatoire à Beaufour. Les dessous de pont ne sont pas faits, le curage est-il possible. Elle fait remonter des soucis rencontrés par une administrée au niveau de la station de lavage. La caisse avale les jetons sans qu'il ne soit possible d'utiliser le jet. Monsieur le maire rappelle qu'il est possible de venir en mairie pour récupérer les jetons perdus.

**Marc VILLENEUVE** : questionne sur le poteau téléphonique tombé route de Breteuil. Plusieurs relances ont été faite à France Télécom. Une réponse a été apportée que si le poteau ne gêne pas la circulation il y aura un délai entre 1 et 6 mois pour intervenir.

Le coffret électrique à la station est ouvert, relance a EDF a été faite mais pas de nouvelle.

**Tiphaine LOCQUET** : Trouve intolérable les polémiques sur les réseaux sociaux suite à l'intervention des gendarmes aux abords de l'école.

Monsieur le Maire explique que les gendarmes sont intervenus pour faire de la prévention et assurer la sécurité des enfants.

Madame LOCQUET demande à ce que nous travaillions sur la communication sur les réseaux sociaux afin de ne pas laisser de fausses informations circuler.

Et, M<sup>me</sup> Martine AVELINE et M. Ludovic LETESSIER déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Il y a du public dans la salle, la parole est donnée à :

**Anne CAKMAK** : elle est présente ce soir à ce conseil afin d'écouter les délibérés pris à l'ordre du jour sur le projet de modernisation de l'école. Elle rappelle l'importance de se réunir en commission pour réfléchir ensemble aux travaux.

Par rapport au Bulletin Municipal, elle demande à pouvoir visualiser les photos des enfants intégrer au BM avant sa parution. Des parents n'acceptent pas et des enfants sont placés en famille d'accueil.

Elle revient sur l'idée d'une entrée et sortie de l'école par le stade et pense que c'est une réflexion intéressante.

Elle demande si la coopérative scolaire, en tant qu'association peut utiliser gratuitement une fois l'année la salle des fêtes. Monsieur le Maire lui répond positivement.

**Gwenaëlle COUPELIER** : Estime avoir été comme prise au dépourvu et aurait souhaité être prévenue de l'intervention de la gendarmerie. Elle explique que lorsqu'elle arrive à l'école, le parking est plein et opte donc pour se garer dans la rue. Elle explique que son planning est serré le matin et qu'il lui serait difficile de se garer sur le parking de la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 heures 15

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine pouvoir à M. JOUSSET Sébastien	
ROCHEFORT Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie pouvoir à M. LAHAYE Michel		AVELINE Martine	
VILLENEUVE Marc		LETESSEIER Ludovic	